

Département de
la Moselle
Arrondissement
de Sarreguemines

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 08 novembre dernier par Monsieur Henri HAXAIRE, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la Mairie.

Nombre de conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **19** Quorum : **10**

Conseillers présents : **14** Mme BREITENBACH Murièle, M. BIRCKER Luc, Mme BUCKEL Michèle, M. THIRIET Jean-Paul, Mme TERVER Françoise, M. KLEIN Dominique, Mmes FIXARY Jacqueline, ALIAT Aouda, M. GRATIUS Fabrice, Mme KUNTZ-THOBOIS Stéphanie, MM MULLER Jonathan, JUNCKER Gilles, Mme KIEFFER Christine,

Conseillers absents excusés : **5** HAFFNER René (procuration à BREITENBACH Murièle), KLEIN Catherine (procuration à KLEIN Dominique), HUMBERT Vincent (procuration à BUCKEL Michèle), MM SCHRÖDER Gérard, KLOSTER Jonathan

Conseillers non excusés : **0**

Procurations : **3**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2023
- PPRT – Vente EPFGE / Commune
- Sécurisation des cours des écoles et du périscolaire – demande de subvention DETR
- Chasse – procédure d'adjudication
- Salle Socioculturelle – relamping intérieur – demande de subvention FONDS VERT
- Salle Socioculturelle – réfection de l'escalier de l'entrée principale
- Remplacement du serveur informatique de la Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Aucun Conseiller ne s'est opposé à cette proposition.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 OCTOBRE 2023

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** des membres présents le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2023, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 3 : PPRT – VENTE EPFGE / COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la convention de maîtrise foncière opérationnelle signée le 13 juillet 2019 concernant les expropriations et délaissement de 3 maisons rue de l'Étang dans le cadre du PPRT INEOS.

Considérant que deux maisons ont acceptées l'expropriation proposée.

Considérant que la Commune ne souhaite pas attendre l'accord de l'expropriation de la troisième, nous avons demandé à l'Établissement Public Foncier du Gand Est (EPFGE) l'estimation pour cette vente.

Considérant le courrier de l'EPFGE en date du 20 octobre 2023 concernant le financement :

- Coût et frais d'acquisition	330 514,15 €
- Frais de gestion et divers	5 561,26 €
- Co financeurs	- 335 158,91 €
- Charge de la Commune	916,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- décide d'acquérir de l'EPFGE les maisons sises 10 et 12 rue de l'Étang pour la somme de 916,50 €.
- prend acte que la Commune s'acquittera des frais d'acte de cet achat.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette cession.

POINT 4 : SECURISATION DES COURS DES ECOLES ET DU PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire informe qu'il devient impératif de sécuriser les cours des écoles et du périscolaire.

En effet, face au plan Vigipirate actuellement en vigueur, la pose d'une clôture opaque d'une hauteur d'environ 2 mètres est primordial. Elle sera équipée de portail à gâche électrique.

Ce projet pourrait être subventionné par l'État à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de la DETR

POINT 5 : CHASSE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la délibération du 27 octobre 2023

et au refus du locataire sortant de signer la convention de gré à gré du lot unique d'une contenance de 234 ha 62 a 04 ca, celui-ci sera attribué par adjudication.

POINT 6 : SALLE SOCIOCULTURELLE – RELAMPING DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il serait souhaitable de rénover l'éclairage intérieur de la totalité de la salle socioculturelle.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la lutte contre les nuisances lumineuses émises lors des locations des salles. Cette action constituera au changement des lampes par les leds ainsi que certains systèmes lumineux plus adéquat.

Ce projet pourrait être subventionné par l'État à travers le FONDS VERT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du FONDS VERT

POINT 7 : SALLE SOCIOCULTURELLE – REFECTION DE L'ESCALIER DE L'ENTREE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de procéder à la réfection de l'escalier principal.

En effet, celui-ci présente des fissures sur certaines contre-marches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ces travaux.

POINT 8 : REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que notre serveur actuel 2012 n'est plus supporté par Microsoft, ce qui induit les différents problèmes en découlant, notamment plus les correctifs de sécurité et l'incompatibilité de basculer en SQL 2019 (aussi bien pour les mises à jour de Berger Levraut que les futurs logiciels métiers COSOLUCE).

La Société IDRESEAU nous a transmis un devis d'un montant de 5 645,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le devis de la Société IDRESEAU.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.

Le Maire,
Henri HAXAIRE

La secrétaire de séance,
Cécile MULLER